



DESCRIPTION DU POSTE

Coordonnateur(trice) de l'engagement communautaire

1. DESCRIPTION

- 1.1 ORGANISATION : Association canadienne d'aviron amateur (Rowing Canada Aviron)
- 1.2 TITRE : Coordonnateur(trice) de l'engagement communautaire
- 1.3 CATÉGORIE D'EMPLOI : Temps plein
- 1.4 SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA : Directrice des partenariats et du développement du sport

2. RESPONSABILITÉS ET TÂCHES GÉNÉRALES

Relevant de la directrice des partenariats et du développement du sport et travaillant avec d'autres employés de RCA, le (ou la) coordonnateur(trice) de l'engagement communautaire joue un rôle clé en s'assurant que l'aviron au Canada prospère avec une base de participants croissante qui reflète les communautés où l'aviron existe actuellement et se développera. Le (ou la) coordonnateur(trice) de l'engagement communautaire est responsable de soutenir les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion au niveau communautaire et les activités de développement du sport, y compris celles qui font croître notre sport au-delà de l'aviron sur eau calme.

3. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

3.1. Soutien communautaire en matière de diversité et d'inclusion

- 3.1.1. Superviser les initiatives de sensibilisation et d'éducation de la communauté en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.
- 3.1.2. Développer et soutenir la mise en œuvre d'initiatives de RCA et de la communauté qui accueillent et retiennent les personnes issues des populations sous-représentées dans l'aviron.
- 3.1.3. S'engager avec, soutenir et développer un réseau de leaders communautaires qui se font les champions d'initiatives communautaires de DEI.

- 3.1.4. Superviser l'administration de toutes les subventions DEI, y compris les demandes des membres, les progrès et les rapports.
- 3.1.5. Rechercher d'autres opportunités de subventions et de financement pour les programmes et initiatives DEI et superviser les rapports associés.

3.2. Participation au sport

- 3.2.1. Soutenir la création et activer le plan de développement des disciplines nouvelles et émergentes, y compris et sans s'y limiter :
 - un plan de développement communautaire pour l'aviron de mer, de plage et de randonnée
 - le plan d'engagement de l'aviron en salle pour les rameurs existants et les personnes qui découvrent l'aviron
- 3.2.2. Superviser la planification et la mise en oeuvre des initiatives communautaires de développement de l'aviron.
- 3.2.3. Rechercher des possibilités de subventions et de financement supplémentaires pour les programmes et les initiatives de développement de l'aviron.
- 3.2.4. Soutenir les comités de développement du sport dans l'accomplissement de leurs mandats, selon les besoins.
- 3.2.5. Fournir un soutien à d'autres initiatives de développement du sport, selon les besoins.

3.3. Finance et administration

- 3.3.1. Aider à la création et au suivi des budgets DEI et Participation au sport.
- 3.3.2. Aider à la rédaction des rapports destinés aux organismes de financement et autres organisations.